



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

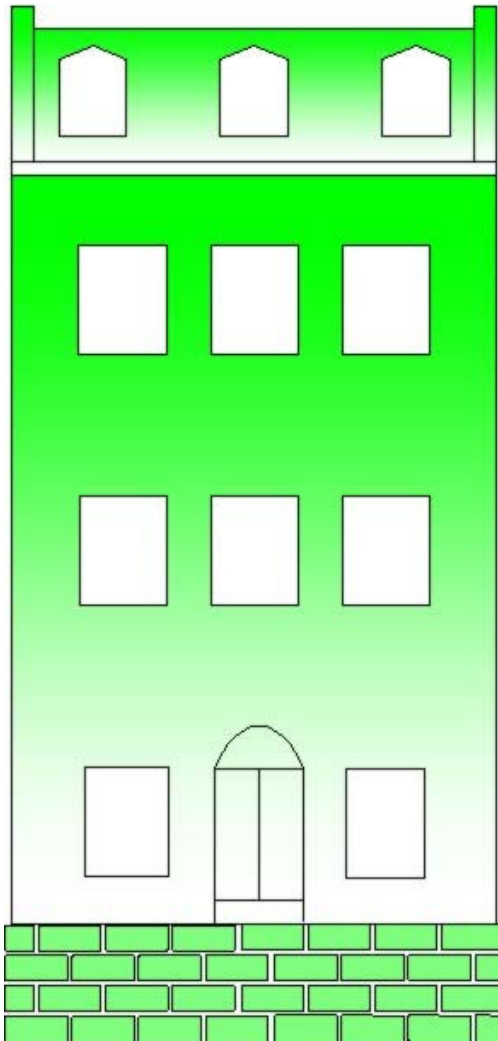
PÉRENNISER NOS RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES: UN DÉFI DE TAILLE

Présentation au SEPB

Par Marie-Josée Naud, conseillère à la FTQ

L'état des lieux au Canada

Les cinq étages du système de retraite canadien



- ▶ **4) Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)**
CRI, FERR, FRV
 - ▶ Épargne individuelle
- ▶ **3) Régimes complémentaires de retraite (RCR) à prestations ou à cotisation déterminée**
 - ▶ Mis sur pied par l'employeur - facultatifs, mais réglementés
- ▶ **2) Régime de rentes du Québec (RRQ/RPC)**
 - ▶ Régime contributif, obligatoire, public
Max 2012 : 12 150 \$
- ▶ **1) Pension de la sécurité de la vieillesse (SV)**
 - ▶ Récupération 15 % pour revenu > 70 954 \$ - Max : 6 553 \$
- ▶ **5) Supplément de revenu garanti (SRG)**
 - ▶ Assistance récupérée à 75 et 50 % pour revenu autre que SV
 - ▶ Max personne seule : 8 885 \$; Personne en couple : 5 892 \$



Les défis du système de retraite canadien

- Les régimes publics -

- ▶ Les régimes fédéraux (SV et SRG) sont indexés par rapport à l'inflation. Puisque les salaires augmentent à un rythme supérieur, les régimes fédéraux joueront un rôle de moins en moins important dans le futur.
- ▶ La grande majorité des provinces veulent que le RPC/RRQ soit bonifié de façon modeste.
- ▶ Proposition du CTC/FTQ
 - ▶ Bonifier le RPC/RRQ (taux de remplacement de 25 à 50 %).



La rente longévité (rapport d'Amours)

- ▶ Régime public à prestations déterminées pour les 75 ans et plus qui vise à éliminer le risque de longévité, c'est-à-dire de manquer d'argent à la retraite.



Les défis du système de retraite canadien

- Les régimes d'employeur -

- ▶ Ils ne couvrent pas la grande majorité des travailleurs et sont de moins en moins accessibles aux nouveaux.
- ▶ Qui a des régimes d'employeurs?
 - ▶ 4/10 au Québec
 - ▶ 3/10 au Canada
 - ▶ Forte corrélation avec le taux de syndicalisation
- ▶ Les régimes de retraite d'employeur ne sont pas considérés comme une créance prioritaire en cas de faillite d'entreprise.



Les régimes d'employeurs sont en grande difficulté financière

- ▶ Taux de solvabilité médian au Canada pour les régimes à prestations déterminées (Aon Hewitt)
 - ▶ Décembre 2011: 68 %
 - ▶ Décembre 2012: 69 %
 - ▶ Mars 2013: 74 %

Les défis du système de retraite canadien

- L'épargne individuelle -

- ▶ Peu de Canadiens ont des REER.
- ▶ Ceux qui possèdent des REER cotisent déjà, la plupart du temps, à un régime de retraite d'employeur.
- ▶ Solution du gouvernement fédéral: les régimes de pension agréés collectifs (RPAC).



Les RPAC

- ▶ Qu'est-ce qu'un RPAC?
 - ▶ Régime de pension agréé collectif
 - ▶ L'employeur a l'obligation de le proposer s'il n'y a pas de régime de retraite complémentaire
 - ▶ Participation volontaire
 - ▶ L'employeur n'est pas obligé de contribuer
 - ▶ Très similaire à un REER collectif
- ▶ Les RPAC visent à renforcer le troisième étage de la maison (l'épargne individuelle). Cette mesure ne règle pas tous les problèmes du système de retraite canadien.



Historique des RPAC

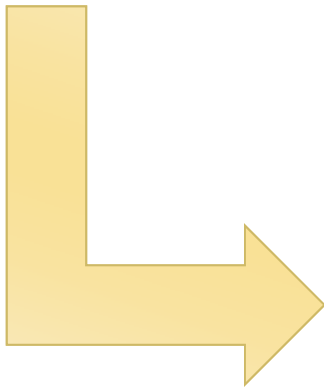
- ▶ Loi sur les RPAC (fédéral, 2012)
- ▶ La Colombie-Britannique a tenté, sans succès, de le mettre en place.
- ▶ Saskatchewan: première lecture d'un projet de loi (*The Pooled Registered Pension Plans Act*)
- ▶ Québec: projet de loi au printemps 2013 (bénédiction du rapport d'Amours)
- ▶ Ontario: plusieurs réserves quant aux RPAC (budget 2012)



**Pourquoi nos régimes à prestations
déterminées vont si mal?
Les causes du marasme**

Régime à prestations déterminées

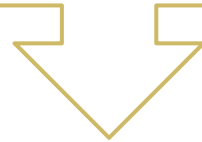
Cotisations patronales



Cotisations salariales



Caisse de retraite



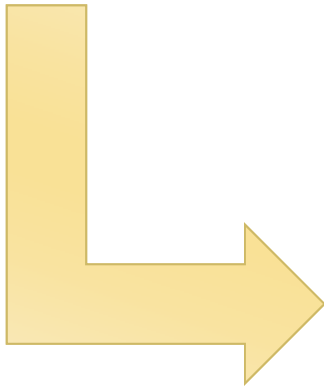
Rente à vie

C'est quoi
mon NIP?

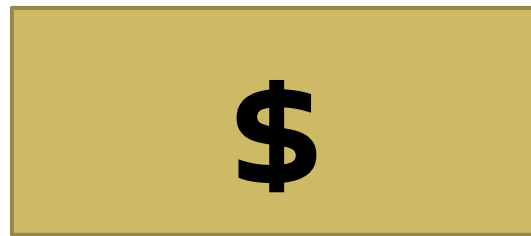


Régime à cotisation déterminée

Cotisations patronales



Cotisations salariales

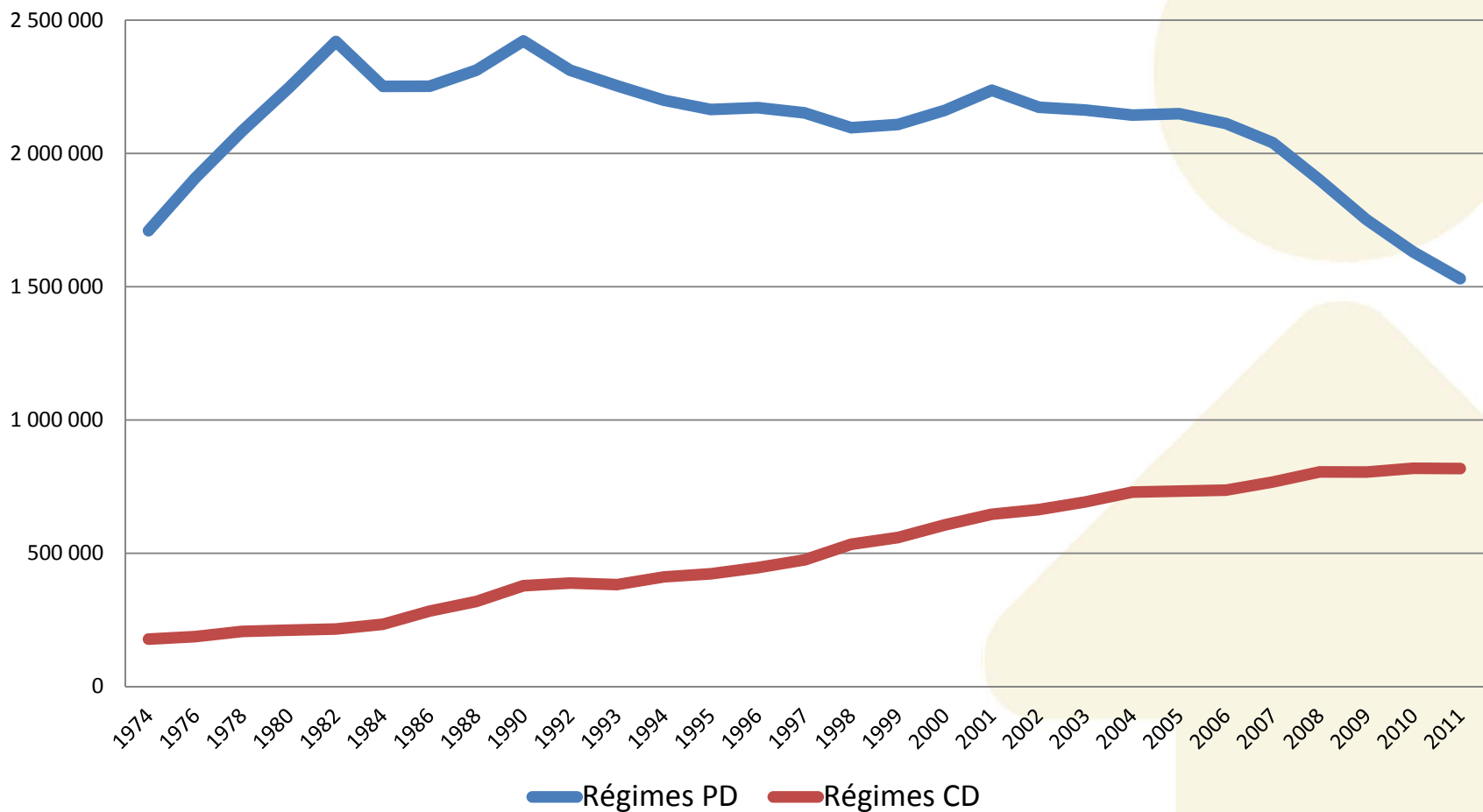


Pourquoi ça va si mal?

- ▶ **Congés de cotisations** en raison des règles fiscales qui limitaient les surplus à 10 %.
- ▶ Utilisation des surplus pour améliorer les régimes (âge de la retraite, indexation, etc.).
- ▶ Maturité de nos régimes de retraite qui entraîne une variation importante des cotisations.
- ▶ Un financement inadéquat qui ne permet pas de faire face à la volatilité (pas de marges).
 - ▶ À cause des déficits, les cotisations peuvent varier de manière trop importante. Les employeurs sont donc portés à se débarrasser des régimes à prestations déterminées.



Proportion des travailleurs du secteur privé participant à un RCR au Canada



Les clauses de disparité de traitement (clauses « orphelin »)

- ▶ Création d'un régime à cotisation déterminée pour les nouveaux alors que les anciens conservent le régime à prestations déterminées
- ▶ Régime moins généreux selon la date d'embauche



Deux exemples au Canada

▶ Pages Jaunes

- ▶ Lettre d'entente pour conserver le régime de retraite
- ▶ 29 mars 2005: modification du régime de retraite pour les nouveaux par l'employeur
- ▶ Un arbitre approuve ce changement
- ▶ SEPB débouté en Cour Supérieure (décembre 2012)
- ▶ Cour d'Appel du Québec a autorisé la permission d'en appeler de la décision de la Cour Supérieure

▶ Air Canada

- ▶ 2011: l'employeur veut que les nouveaux travailleurs contribuent à un régime CD au lieu du PD actuel
- ▶ Arbitrage: les nouveaux contribuent à un régime hybride (moitié PD, moitié CD)

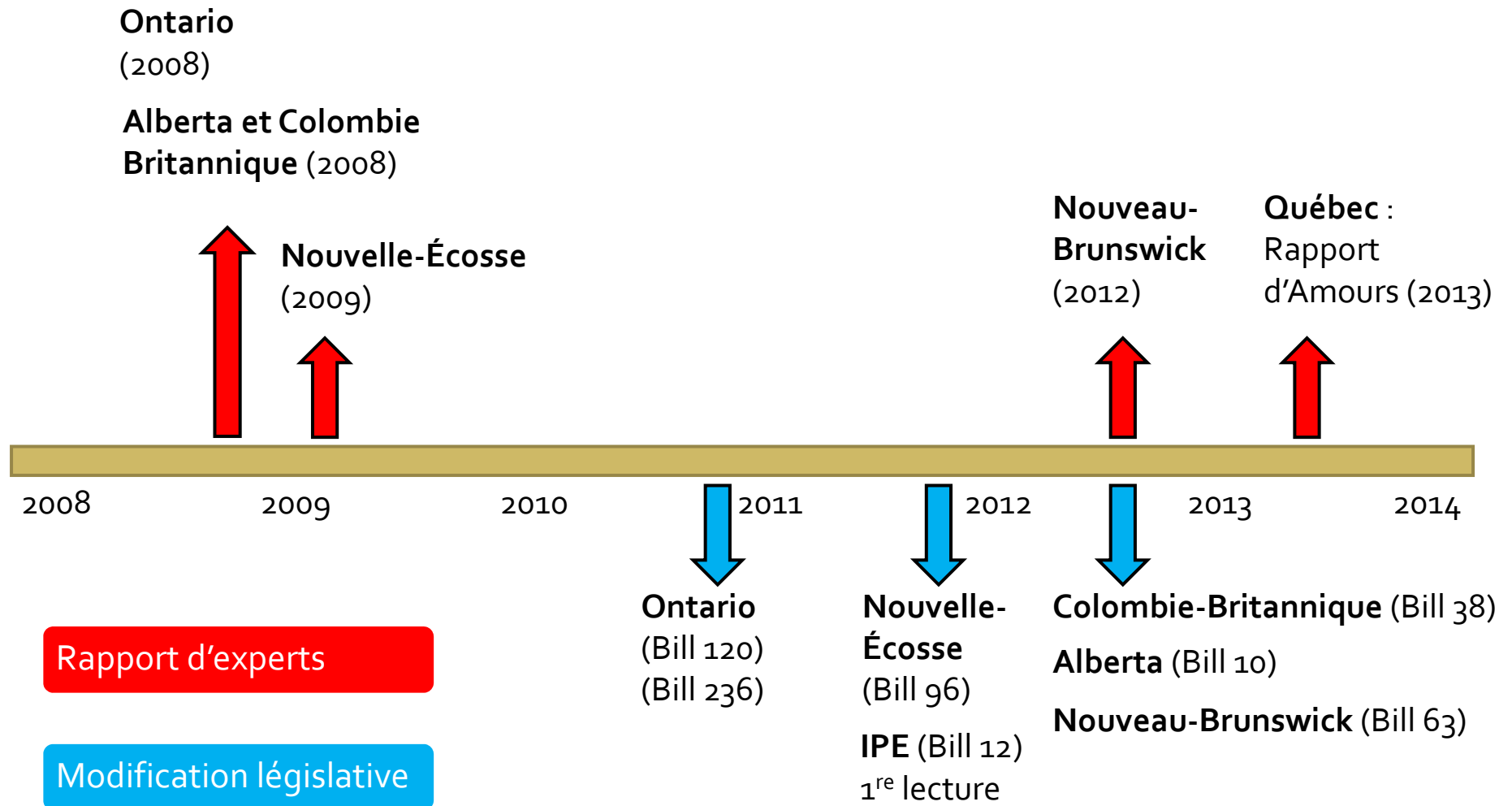
Les mesures adoptées au Canada

Mesures d'allègement

- ▶ Mise en place de mesures temporaires à cause du manque de souplesse du cadre législatif
 - ▶ Période d'amortissement plus longue (10 à 15 ans)
 - ▶ Lissage de l'actif sur 5 ans
 - ▶ Report des paiements des déficits de solvabilité (1-3 ans)
 - ▶ Utilisation de lettres de crédit



Le chantier de réforme du système de retraite



La réforme des régimes du secteur public

- ▶ Une tendance lourde pour plusieurs provinces
 - ▶ Augmentation de l'âge de la retraite
 - ▶ Équilibrer le partage des coûts et des risques
 - ▶ Instauration de régimes à prestations cibles



Qu'est-ce qu'un régime à prestations cibles?

- ▶ Régime à prestations déterminées où le risque est assumé par les participants ou retraités. Dans ce genre de régime, la rente peut varier en fonction de la santé financière du régime.
- ▶ La cotisation de l'employeur est fixe mais peut être négociée.

Provinces permettant les prestations cibles

- ▶ Alberta
- ▶ Colombie-Britannique
- ▶ Île-du-Prince-Édouard (première lecture d'un projet de loi)
- ▶ Nouveau-Brunswick
- ▶ Nouvelle-Écosse
- ▶ Ontario
- ▶ Québec (en discussion)



Confusion des genres: PD ou prestations cibles?

- ▶ Plusieurs régimes sont considérés comme des PD alors qu'ils sont, dans les faits, des régimes à prestations cibles
 - ▶ Régimes de retraites conjoints (Ontario)
 - ▶ *Jointly sponsored plan* (Alberta et Colombie-Britannique)
 - ▶ Modèle à risques partagés (Nouveau-Brunswick)
- ▶ Rapport d'Amours (Québec) :
 - ▶ Sans explicitement les endosser, les experts veulent fournir tous les outils pour que ce type de régime puisse émerger.

Nouvelle-Écosse: régime à prestations cibles de la fonction publique

	Ratio de capitalisation	Indexation pour les cinq années suivantes	Mesures correctives pour atteindre l'objectif de capitalisation
Sous-capitalisation	Inférieur à 100 %, mais supérieur à 96 %	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Possible augmentation des cotisations
	Inférieur à 96 %, mais supérieur à 90 %	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation obligatoire des cotisations • Diminution de la rente si nécessaire
	En dessous de 90 %	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation obligatoire des cotisations • Diminution de la rente si nécessaire

Des mesures pour sauver nos régimes à prestations déterminées

Pas de solution unique

- ▶ Chaque régime possède ses propres caractéristiques
 - ▶ Maturité
 - ▶ Solvabilité et financement
 - ▶ Cotisations d'équilibre
 - ▶ Cotisations du service courant
 - ▶ Âge de la retraite
 - ▶ Prestations accessoires



Innovier afin d'adapter nos régimes aux nouvelles réalités

- ▶ Revoir le financement de nos régimes
 - ▶ Sécurité des prestations
 - ▶ Stabilité des cotisations
- ▶ Profiter du contexte de déficit pour faire les aménagements nécessaires
 1. Création de marges
 2. Indexation conditionnelle
 3. Revoir le design de nos régimes

1. Création de marges

- ▶ But: réduire la volatilité des cotisations.
- ▶ Financées à même les cotisations et non à partir des gains actuariels.
- ▶ Plus les marges seront élevées, meilleure sera la protection contre des hausses futures de cotisations. Un niveau de marges entre 20 et 30 % est adéquat.
- ▶ Ces marges doivent être utilisées pour amortir les déficits futurs. On ne règle pas le problème du passé.



Comment créer des marges

- ▶ Augmenter les cotisations (patronales ou salariales)
- ▶ Modifier les caractéristiques du régime



2. Indexation conditionnelle

▶ Un exemple: le RRFS-FTQ

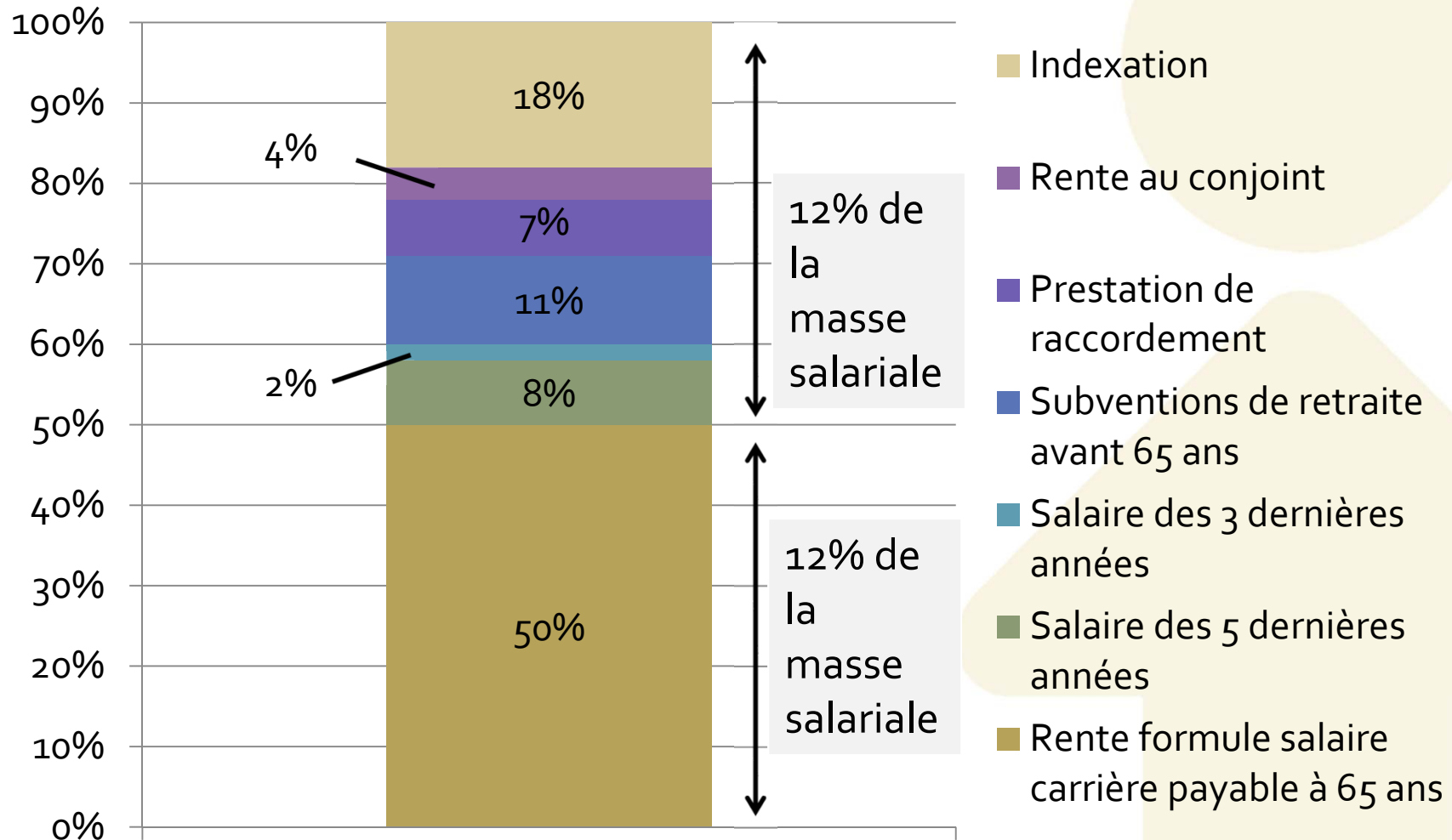
- ▶ L'indexation est versée uniquement lorsque le régime est en santé financière et lorsque les marges sont à un niveau suffisamment élevé.
- ▶ Hypothèses de rendement prudentes.
- ▶ Politique de financement cohérente permettant d'assurer la viabilité du régime à long terme.

3. Revoir le design de nos régimes

- ▶ Changement de paradigme : plutôt que de viser à obtenir le maximum de prestations avec un minimum de cotisations, il faut viser la sécurité des prestations.
- ▶ Il est possible de modifier certaines prestations accessoires afin de diminuer le coût des régimes.
 - ▶ Est-ce normal de subventionner des retraites anticipées à partir de 50 ans? Tenir compte du contexte de travail.
- ▶ Établir une politique de financement qui tient compte des erreurs commises dans le passé.



Coût du service courant par bénéfice



Source: (Rapport d'Amours, 2013: 174)



Le statu quo n'est pas une option

- ▶ Il faut prendre le taureau par les cornes et ne pas avoir peur de revoir nos régimes de fond en comble.
- ▶ Pas de solution unique. Un coffre à outils disponible pour effectuer ces réformes.
- ▶ Nous devons être des agents de changement. Mieux vaut proposer des solutions plutôt que de se les faire imposer.

« Les régimes de retraite vont survivre s'ils acceptent de s'adapter. »

